MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

SAINT-MARTIN
Boulogne
AU CŒUR DE LA VIE

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de restauration de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 20 novembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 28
Nombre de conseillers municipaux votants : 32

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Geoffrey FOURCROY pouvoir à Raphaël JULES
- Philippe BOGGIO pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Justine ANDRZEJAK pouvoir à Carol SILVESTRE
- Catherine LEDUC pouvoir à Pascale LEBON
- Virginie MALAYEUDE absente excusée

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue pour ce dernier Conseil Municipal de l'année. Il sera le premier sous un nouveau format, le format numérique et c'est la raison pour laquelle Damien BOURGAIN (informaticien de la ville) nous fait le plaisir d'être présent parmi nous. Vous pouvez l'appeler si vous avez des soucis avec vos tablettes pendant le Conseil municipal.
Je vous rappelle que la dématérialisation est une volonté d'État et que nous avons souscrit dans ce cadre à l'amélioration de l'environnement en diminuant notre consommation de papier et en améliorant l'usage des tablettes. »

Madame la Directrice Générale des Services procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les décisions prises depuis la dernière séance ont été déposées dans les tablettes ainsi que le procès-verbal de la séance du 27 septembre. Celui-ci est soumis à l'approbation.

Monsieur DELACOUR, Conseiller Municipal souhaite obtenir des précisions : « Bonsoir à tous, je vais vous demander une petite précision à la déclaration de Monsieur PRUVOST, où il nous parle, je cite, le rayonnement supracommunal plus de 70% des utilisateurs du centre Brassens ne sont pas des Saint-Martinois, ce n'est pas l'inverse ? ce n'est pas 30% ? ou c'est bien 70% de personnes extérieures à la commune ? »

Monsieur PRUVOST, 1er Adjoint : « Oui, c'est bien 70% »

Monsieur DELACOUR : « Et vous trouvez que c'est bien parce que moi ça me choque un petit peu, vous allez nous demander après un investissement de 3 millions 2, là on est à 4 millions, pour faire des spectacles, pour avoir une majorité de personnes qui sont extérieures à la commune. Enfin moi ça me choque un petit peu, je pensais bêtement que c'était une erreur. »

Monsieur PRUVOST : « Je ne referai pas le débat que l'on a eu la dernière fois, mais déjà, ça a toujours était le cas, ce n'est pas nous qui sommes arrivés et qui avons fait en sorte de faire une politique qui soit envers tout le monde et pas uniquement les Saint-Martinois. Déjà avant 2020, le centre culturel Brassens, qui est un outil qui me semble ici fait l'unanimité, rayonnait avant 2020, avec un rayonnement similaire sur lequel nous sommes venus apporter quelques changements mais pas globaux. Et déjà avant 2020, il y avait 70% d'extérieur. »

Monsieur DELACOUR : « Je ne vais pas rentrer dans la polémique, enfin bon bref, je ne pensais pas que c'était vrai mais je trouve quand même que là, il y a peut-être quelque chose à faire. »

Monsieur PRUVOST : « Si vous ne me laissez pas finir, je ne peux pas vous répondre Monsieur DELACOUR ».

Monsieur DELACOUR : « Vous qui êtes adjoint à la culture, c'est un axe de réflexion et d'action au futur, comme on investit beaucoup dans ce centre, ce qui est très bien d'ailleurs, je ne critique pas du tout, ça serait peut-être intéressant d'essayer d'inverser la tendance, ou au moins avoir 50-50 quoi. Parce qu'on fait un investissement lourd. ».

Monsieur PRUVOST : « De l'importance de notre politique de médiation culturelle, notamment envers le QPV (*Quartier Prioritaire de la Ville*), on a un médiateur culturel qui est employé spécifiquement, pour ça et qui fait très bien son travail, et je tiens à le souligner. Je pense que vous avez tous pu reconnaître la qualité du travail de Cyril, de l'importance de notre politique de médiation vis-à-vis des écoles et je crois que de nombreux spectacles dans lesquels je vois pas mal de nos élus qui viennent compléter cela. Mais aussi de l'importance, par exemple du festival hors les murs que nous avons fait il y a deux ans où nous sommes

allés dans les quartiers au plus près des Saint-Martinois et moi je suis très fier d'investir pour un centre qui fait rayonner l'image de Saint Martin au-delà des frontières de la commune. »

Monsieur DELACOUR : « Bon, on n'est pas du même avis, mais ce n'est pas grave, je ferme le débat puisqu'il a eu lieu il y a deux mois. Une deuxième citation, là c'est celle de Monsieur le Maire quand vous disiez qu'il n'y avait jamais eu de centre d'accueil le mercredi »

Monsieur le Maire : « Sur le quartier d'Ostrohove »

Monsieur DELACOUR : « Il y a très longtemps, si, ça existait il y a quelques années où vous n'étiez pas encore au Conseil Municipal mais faute de participants ont l'a arrêté mais c'est très bien, là »

Monsieur le Maire : « Probablement pas sous le même format »

Monsieur DELACOUR : « Ce n'est pas une critique de ma part, mais c'est la vérité. »

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité.

Monsieur DELACOUR souhaite revenir sur les décisions du Maire : « Dans le point numéro 5, vous parlez de la révision du louage, des choses pour une durée n'excédant pas 12 mois, c'est des contrats de locations ? Alors là je vais me tourner vers les comptables, je pense que c'est ce qu'on retrouve dans le chapitre 6135. Est ce qu'on peut savoir le montant parce que dans l'ancien compte administratif, on était à une hauteur de 280 000€ ? Est ce qu'on est toujours dans cet ordre de valeur pour le louage des choses. »

Monsieur BONNINGUES, responsable du service financier : « Cela concerne la régie des locations de salles, c'est une recette ».

Monsieur ALTAZIN, conseiller municipal : « Il est fait mention au 18 octobre que Monsieur le Maire a signé et notifié l'attribution au titulaire PAYSAGES/OGI/EXPLICITES, d'un marché d'études de programmation urbaine. Alors pour moi ce n'est pas "explicite" parce que, je ne m'en souviens pas ».

Monsieur le Maire : « Alors EXPLICITES, c'est le nom de la société ».

Monsieur ALTAZIN : « Oui, je me doute, bien entendu, c'est un jeu de mot ! Donc je ne sais pas ce qu'ils font »

Monsieur le Maire : « Ce sont des entreprises qui ont gagné l'appel d'offres sur l'étude de requalification du centre-ville ».

Monsieur ALTAZIN : « D'accord et 87 000 € c'est le marché ? c'est l'étude ?

Monsieur le Maire : « C'est le montant de l'étude hors subvention et nous sommes subventionnés à 50%. »

Monsieur ALTAZIN : « Bien j'ai ma réponse, merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Caroline CARON, Adjointe aux finances.

1) <u>Décision Modificative n°3-2023</u>

Madame CARON, Adjointe : « Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Donc une Décision Modificative qui aurait pu être encore un petit peu moins élevée, si je peux me permettre de le dire, puisque nous avons dû faire face le mois dernier à des dépenses imprévues suite malheureusement à l'assassinat du professeur Dominique BERNARD où il nous a été imposé d'installer des alarmes dans nos bâtiments

publics. C'est la raison pour laquelle pour les dépenses d'investissement il y a toutes ces lignes de travaux qui correspondent principalement aux alarmes et également à la toiture de l'école Prévert. Donc cette DM qui s'équilibre à 261 511,96 € on y retrouve le virement de section de fonctionnement pour 76 068 € et des corrections d'imputation sur l'aménagement des terrains suite à la demande de la DGFIP qui avait demandé à ce que, par exemple, les terrains des aires de jeux, tout ce qui est goudron mou, etc.… soit sorti d'un article pour remettre dans l'autre et pouvoir retoucher les subventions.
Donc une partie d'investissement à 128 343,96 €, une partie fonctionnement quant à elle, qui s'équilibre à 133 168 € avec principalement un virement à la section 6232 de 18 000 € pour les fêtes et cérémonies. Souvenez-vous en 2022, la perception avait demandé que tout ce qui concernait les fêtes et cérémonies passe maintenant sur l'article 6232 donc tout ce qui passait auparavant au 6135, notamment les locations de salles comme on parlait juste avant, le 6042, le 6257 sont mis maintenant dans le 6232 et nous devons donc augmenter les crédits, donc nous rajoutons 18 000 € sur cet article et puis il y a toutes les dépenses dues principalement à la fin des contrats aidés. Et le dernier point, qui fait partie de la délibération numéro 2, c'est le virement pour la subvention complémentaire du CCAS de 37 100 €.
Donc une partie fonctionnement équilibrée en recette par les droits de mutation sur les ventes immobilières pour 133 168 €. »

Monsieur DELACOUR : « Merci, mais je n'étais pas venu à la dernière séance, c'est pour ça, ça me manquait, j'espère que je vous ai manqué aussi. Trois précisions sur votre Décision Modificative Madame CARON, à quoi correspond le chapitre 2188 matériels divers à la hauteur de 26 090 € ? »

Monsieur DELPORTE, Adjoint : « Il y a 840 € pour des poteaux lumineux, 4 000 € pour des bâches de protection pour le saut en longueur du stade, 4 250 € pour le lave-vaisselle de la cantine Prévert et 17 000 € pour les prochains copieurs en mairie ».

Monsieur DELACOUR : « C'est un fourre-tout quoi, c'est un inventaire, il y a tout dedans. On passe des poteaux du stade, au lave-vaisselle…

Monsieur DELPORTE : « C'est détaillé ! »

Monsieur DELACOUR : « Mais c'est très bien mais je suis étonné. Enfin deuxième remarque sur le compte 2313 immobilisations corporelles en cours, à quoi correspond la diminution des 292 000 €, c'est une recette ? »

Madame CARON : « Alors nous avions prévu les 292 000 € pour faire les travaux de la toiture Prévert et aujourd'hui nous les payons donc nous changeons de ligne et nous les mettons sur le 21312. On les avait mis en réserve et aujourd'hui, ils sont dépensés ».

Monsieur DELACOUR : « Une petite dernière remarque, l'indemnité de fonction des élus de 2 000 €, ça correspond à quoi ? »

Madame CARON : « C'est à la suite de l'augmentation du point d'indice qui a lieu au mois de juin ».

Monsieur ALTAZIN : « Excusez-nous, nous posons des questions mais on découvre les choses, évidemment sans explication au dernier moment. Les travaux écoles donc c'est 265 000 € c'est ce dont vous parliez tout à l'heure concernant les alarmes, mais c'est des alarmes de type PPMS ? »

Monsieur le Maire : « On a cinq écoles à fournir et d'autres bâtiments en plus puisque les crèches sont concernées également ».

Madame CARON : « Il y a des alarmes et aussi des interphones ».

Monsieur ALTAZIN : « Mais ça suppose d'être associé, parce que j'avais monté ça au collège où j'étais avant, ça suppose d'être associé à tout un périmètre infranchissable plus ou moins ».

Monsieur le Maire : « Le mieux possible, bien évidemment ».

Monsieur ALTAZIN : « Le mieux possible parce que sinon ça ne sert pas à grand-chose. Ensuite, j'avais quelques questions, le matériel roulant services techniques c'est un véhicule ? »

Monsieur le Maire : « Ce sont deux véhicules »

Monsieur ALTAZIN : « Vous pouvez m'expliquer les emplois aidés qui sont une dépense de fonctionnement négative, je n'ai pas compris ».

Monsieur le Maire : « C''est à dire que les emplois aidés n'existent plus, donc c'est un reliquat qui était inscrit en ligne prévision budgétaire, mais comme on a plus d'emplois aidés, il faut qu'on rétrocède cette ligne ailleurs ».

Madame LEBON : « Je voudrais revenir sur la somme de 18 000 € au chapitre fêtes et cérémonies vous venez de donner une explication mais je n'ai pas bien compris, est-ce que vous pourriez nous repréciser ? »

Madame CARON : « En fait, de 2018 à 2021, il était inscrit 110 000 € de crédit au chapitre 6232 et on avait des dépenses à hauteur de 90 000 € mais à côté de ça, on mettait sur le 6135, le 6042 et le 6257, il était prévu aussi 30 000 € de dépenses. En 2022, la perception nous a demandé que tout ce qui concernait les fêtes et cérémonies passe désormais au 6232, donc tout ce qui passait avant sur le 6135, le 6042 ou encore le 6257 on est maintenant obligé de tout mettre dans le 6232 et donc on est obligé d'augmenter les crédits. Donc pour information, en 2022 on avait mis 144 000 € au total et cette année en regroupant les fêtes et cérémonies, les animations sportives avec les coupes et les médailles, le CMJ, le service communication, on devrait arriver en total cette année à 175 500 €.

Madame LEBON : « Donc 18 000 €, c'est en plus ? Parce qu'il n'y a pas eu assez de budget prévu initialement, c'est ça ? »

Madame CARON : « Oui c'est ça »

Madame LEBON : « Donc ça fait une rallonge clairement de 18 000 € sur le budget fêtes et cérémonies, c'est bien ce qui me semblait, merci. »

Monsieur le Maire : « C'est pour compenser l'ensemble des manifestations, l'inflation et tout ce qu'on a subi »

Madame CARON : « Il y a le CMJ, la communication, etc… »

Madame LEBON : « Le malheur des autres fait le bonheur des uns ».

Monsieur le Maire : « Si vous le dites, Madame LEBON ».

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.
(Votants : 32 Pour : 26 Contre : 6)

2°) <u>Attribution de subvention complémentaire pour le CCAS</u>

Madame CARON : « Il s'agit ici d'attribuer une subvention complémentaire de 37 100 € pour le CCAS ».

Monsieur DELACOUR : « Je voulais savoir pourquoi cette subvention ? Elle sert à financer les colis de Noël ? ».

Monsieur le Maire : « Nous avons dû recruter des aides à domicile complémentaires, non titulaires, qui sont des charges complémentaires pour remplacer les titulaires. Le plan de suivi des aides au sein du CCAS nous oblige à être présent, à venir abonder le CCAS pour payer les aides à domicile qui sont venues remplacer les titulaires ».

Madame MILLE, Conseillère Municipale Déléguée : « Alors, pour compléter les propos de Monsieur le Maire, effectivement ça va permettre de pallier les absences, notamment au niveau des aides à domicile, donc de pouvoir recruter des contrats pour pouvoir assurer la continuité de service. Les 37 000 € vont également servir aussi pour les colis des ainés puisque comme vous le savez, on a subi forcément une inflation au niveau des denrées alimentaires et une augmentation aussi du nombre de bénéficiaires des colis de Noël donc voilà pour la réponse »

Monsieur DELACOUR : « Alors les colis sont dedans ? C'est ce que j'avais plus ou moins pressenti, on peut connaitre le nombre de colis et sa valeur ? »

Madame MILLE : « Effectivement, on a eu 1850 colis cette année qui ont été livrés chez nos ainés. Une partie qui a été livrée là dernièrement et une autre partie qui se fera en salle. La valeur est de 42 € par colis ».

Madame LEBON : « Vous dites que ça sert à payer des remplaçantes, donc ça veut dire qu'il n'y a pas assez de titulaires ? »

Monsieur le Maire : « C'est à dire qu'on a eu des titulaires malades ou blessés et donc en arrêt maladie. Et pour assurer la continuité des contrats que nous avons, je pense que vous devez savoir ça parce que vous l'avez aussi vécu à l'époque où vous étiez en responsabilité au CCAS, il faut bien abonder. »

Madame LEBON : « Mais je ne dis pas le contraire. La question c'était de savoir s'il y avait beaucoup de personnes à remplacer en arrêt de maladie. Donc il y en a beaucoup, on peut avoir une proportion ? »

Madame MILLE : « Si je peux me permettre, ce n'est pas forcément un chiffre, ça dépend aussi des plans APA (*Allocation Personnalisée d'Autonomie*) que le Département nous attribue donc forcément en fonction de la demande, on a besoin aussi de recruter des aides à domicile pour pouvoir assurer le service, tout simplement ».

Madame LEBON : « Oui je connais, je voulais juste savoir s'il y avait beaucoup d'aides à domicile en arrêt de travail. C'était ma question en fait ».

Madame BERNARDINI, Adjointe : « Il y a neuf aides à domicile en arrêt en ce moment et je vais revenir sur les 37 100 € qui seront répartis sur les deux budgets. Le budget d'aides à domicile et le budget CCAS et il y a également tout ce qui est prime de revalorisation, le complément de traitement indiciaire qu'ils ont subi aussi également au CCAS. La mise en place des astreintes aussi, c'est nouveau, elles sont mises en place depuis le 1er octobre 2023 pour les aides à domicile pour le weekend et également pour le personnel administratif toute la semaine. Donc ça aussi on a besoin de moyens »

Madame LEBON : « Merci beaucoup Madame BERNARDINI pour ces explications ».

Madame MILLE : « Juste pour faire plaisir à Monsieur DELACOUR parce que je sais que vous aimez les chiffres et donc c'était juste aussi pour vous dire qu'effectivement, la commune a abondé à hauteur de plus de 37 000 € sur le budget du CCAS pour le mettre à l'équilibre et aussi pour dire que ça, c'est tout

nouveau puisque ça ne se faisait pas auparavant, puisque nous allons également chercher des subventions pour pouvoir également travailler sur le budget du SAAD (*Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile*) puisque ce sont des subventions du Département donc voilà pour la petite information complémentaire ».

Monsieur DELACOUR : « Merci beaucoup pour ces précisions ».

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à l'unanimité.

3°) <u>Autorisation de mandater certaines subventions municipales avant l'approbation du Budget Primitif 2024</u>

Madame CARON : « Il s'agit ici d'autoriser de mandater certaines subventions municipales avant l'approbation du BP 2024, dans la limite de 4/12émes des crédits votés en 2023. Donc, ces fractionnements concernent :

- le CCAS : 297 666 €
- Bellidée : 269 333 €
- Brassens : 125 666 € le
- Basket Club Saint-Martinois : 26 666 €
- l'Olympique Saint Martinois : 14 000 €
- l'amicale laïque d'Ostrohove : 8 333 €
- l'éveil : 2 333 €
- les coopératives : Brel pour 152 €, Prévert pour 238 €, Anne Frank pour 166 € Ferry-Nacry pour 486 €, Rostand pour 173 €. »

Madame LEBON : « Juste une petite précision, parce que je ne me souviens plus, on part du principe qu'au budget prochain, ces organismes auront les mêmes subventions ? »

Monsieur le Maire : « Non, on s'appuie sur la subvention 2023 votée »

Madame CARON : « On prend le total de ce qu'ils ont eu en 2023 et là, on leur verse 1/3, c'est une avance »

Madame LEBON : « C'est une avance, en partant du principe que quand on votera le budget, ce sera la même subvention qu'en 2023, on est bien d'accord ? Donc si jamais, il y avait une subvention qui venait à baisser, cela s'ajusterai ? Cela est possible ? »

Madame CARON : « Oui et à l'inverse ça venait à augmenter, ça s'ajustera »

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à l'unanimité.
Madame Julietta PINTE, Présidente de Bellidée, ne participe pas au vote.

4°) <u>Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif</u>

Madame CARON : « Cette délibération ressemble un peu à la délibération n°3 puisque c'est la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024. Donc il s'agit ici de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur les chapitres 20, 21 et 23 à hauteur d'un quart des crédits ouverts en 2023 »

Monsieur DELACOUR : « Alors là-dessus je vois qu'il y a différents chapitres, 2020-2123 immobilisations corporelles, on ne peut pas avoir le détail de tout ça parce que là-dedans il y a tout le patrimoine immobilier et là vous êtes en train d'acquérir en ce moment ».

Madame CARON : « Vous avez le détail dans le BP 2023, puisque là c'est les sommes 2023 ».

Monsieur DELACOUR : « C'est exactement pareil ? »

Monsieur le Maire : « On s'appuie sur ce qui a été voté en 2023 pour envisager cette possibilité d'avance avant le prochain Budget Primitif, pour ne pas nous empêcher de faire des travaux.

Monsieur DELACOUR : « Donc on retrouve là-dedans toutes vos acquisitions immobilières, la friche Givelet/Geldis, tout ça est dedans quand même »

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.
(Votants : 32 Pour : 26 Abstention : 6)

5°) Participation de la commune pour les Saint-Martinois scolarisés à l'école Saint-Charles /maternelles et élémentaires

Monsieur le Maire : « Participation de la commune pour les Saint-Martinois scolarisés à l'École Saint Charles depuis la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Cette obligation est également étendue aux maternelles privées pour les enfants à partir de 3 ans. Nous avons donc depuis 2020, entamé un effort de réajustement de la subvention et suite à la rencontre avec Monsieur DELECAUX, directeur de l'école, il apparaît qu'ils subissent comme nous, une très forte inflation. Ils ont donc besoin d'une aide complémentaire pour pouvoir assurer leur budget et nous leur avons proposé de faire une augmentation pour les enfants scolarisés de manière obligatoire pour les Saint-Martinois scolarisés à Saint-Charles, et ça plaira à Monsieur DELACOUR. Nous augmenterons donc de 100 € leur subvention et nous maintenons la subvention non obligatoire de 210 € pour les enfants ayant moins de 3 ans scolarisés dans l'École Saint-Charles. Voilà, c'est la raison de cette délibération. »

Monsieur DELACOUR : « Alors quelques précisions, est ce qu'on connait le nombre justement de Saint-Martinois n'ayant pas 3 ans et ayant plus de 3 ans ».

Monsieur le Maire : « Pour l'année scolaire 2023-2024 les élèves de moins de 3 ans sont 6, les 3 ans et plus sont 65 et les primaires sont 125. Ça nous fait un total de 196 enfants ».

Monsieur DELACOUR : « De toute façon c'est légal donc on ne peut rien dire là-dessus. Par contre il y a quand même un paragraphe qui me pose problème, où vous parlez en dessous des deux enseignements facultatifs et obligatoires, il est marqué en sus une participation de la commune pour les spectacles et les friandises de fin d'année, les distributions de dictionnaires, le prêt de matériel et les différentes manifestations organisées par l'école, est-ce que vous pouvez le chiffrer ? »

Monsieur le Maire : « Ce chapitre-là reprend toutes les aides matérielles que nous apportons à l'ensemble des enfants, après pour les dictionnaires, ce sont bien sûr les Saint-Martinois comme tous les Saint-Martinois quittant l'école primaire. Donc voilà, vous reprenez le nombre et vous avez à peu près le chiffre »

Monsieur DELACOUR : « Dans le coût que vous avez revalorisé normalement, tout était prévu, toutes les fournitures scolaires… ? »

Monsieur le Maire : « Je ne lancerai pas le débat sur le directeur diocésain qui porte une attention très particulière sur les subventions municipales obligatoires à donner aux écoles privées sous contrat. Le chiffre n'est pas forcément toujours le même, mais comme nous avons toujours entretenu d'excellentes relations avec l'école privée Saint-Charles et que nous avons toujours accompagné de manière matérielle. Le montant accordé cette année a semblé suffisant à Monsieur le Président de l'OGEC et Monsieur DELECAUX, Directeur et ils ont accepté avec grand plaisir »

Monsieur DELACOUR : « Et le montant de l'aide matérielle, c'est combien ? »

Monsieur le Maire : « Mais je ne peux pas vous dire, car c'est la distribution des barrières, etc… »

Monsieur DELACOUR : « Enfin les friandises tout ça, ça se valorise en les payant »

Monsieur le Maire : « Oui, ça se valorise »

Monsieur DELACOUR : « Parce que ce n'est pas précis, et à ce moment-là, ils peuvent nous demander tout et n'importe quoi »

Monsieur le Maire : « Oui, alors ils peuvent nous demander beaucoup plus cher, croyez-moi. et je connais des collègues maires qui ont subi des redressements très compliqués et contentons-nous ce soir d'avoir une excellente entente avec l'école privée Saint-Charles et de pouvoir maintenir cette subvention et cette aide matérielle complémentaire, je vous remercie et nous allons passer au vote ».

Monsieur DELACOUR : « Tutut, je me souviens... »

Monsieur le Maire : « On n'est pas en train de faire un débat Monsieur DELACOUR, et pas de tutut s'il vous plaît ! Je vous ai dit que je vérifierai le montant »

Monsieur DELACOUR : « Mais vous ajoutez que l'on a intérêt à payer parce ce que ce n'est pas cher et bien moi je vous dis que la commune paye vraiment une belle participation »

Monsieur le Maire : « On paye ce que l'on doit payer et tout se passe très bien »

Monsieur ALTAZIN : « Juste pour répondre à Monsieur DELACOUR, ça ne se calcule pas au doigt mouillé c'est quand même quelque chose qui est en rapport avec le fonctionnement des écoles publiques, y a une péréquation qui est faite en nombre d'enfants de Saint-Martin donc, je ne peux pas vous dire si 760 c'est bien, si 820 ce serait mieux ou si 640 ce serait suffisant mais en tout cas, bon, si vous avez rencontré Monsieur DELECAUX et le Président de l'OGEC et que ça semble les contenter et bien on va s'en contenter ».

Monsieur le Maire : « Exactement et ils en sont satisfaits ».

Monsieur ALTAZIN : « Mais normalement oui, ça se calcule et j'imagine que vos services l'ont fait »

Monsieur le Maire : « Oui alors sur le montant, les services financiers de la mairie ont calculé le montant en relation avec le coût de l'école publique, bien évidemment. Sur la partie complémentaire, ça n'est pas calculé, mais on essaie d'apporter la même chose puisque ce sont pour des enfants Saint-Martinois aussi ».

Monsieur PRUVOST : « Vous auriez pu être adjoint à l'enseignement, Monsieur ALTAZIN ».

Monsieur DELACOUR : « Ah, ça viendra peut-être ! Non, simplement pour vous dire que les communes ont une partie, c'est pas réglementée, chaque commune apporte la participation qu'elle veut bien en discutant de manière latérale avec le diocèse, il n'y a pas de règle là-dessus »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, pas avec le diocèse, mais avec l'OGEC de l'école. Nous ne sommes pas là pour faire le débat sur l'ensemble, mais pour voter cette délibération.

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.
(Votants : 32 Pour : 26 Abstention : 5 Contre : 1)

6°) Modification de la concession d'aménagement ZAC Multisites. Avenant n°2

Monsieur DELPORTE : « On en a déjà parlé souvent ici, la commune a confié à la SEM ADEVIA qui est devenue TERRITOIRES 62, la concession d'aménagement de la ZAC Multisites, secteur Waroquerie et Marlborough. Cette convention d'aménagement prévoit que la commune garantisse les emprunts de TERRITOIRES 62 pour terminer les travaux du dernier secteur de Marlborough nord, ils ont besoin de lancer un nouvel emprunt de 1 780 000 € remboursable sur 2 ans. À noter que le dernier emprunt garanti par la commune est arrivé à échéance fin 2023 et il est aujourd'hui totalement remboursé. Les conditions de marché font que TERRITOIRES 62 doit emprunter aujourd'hui à un taux fixe de 4,47 %, remboursable sur 23 mois. Or, le seuil maximum autorisé pour permettre la garantie d'emprunt par la commune est fixé dans la convention au seuil maximal de 2% dans le traité de concession. Il faut donc modifier la convention d'aménagement pour permettre à la commune de garantir cet emprunt au taux du marché financier actuel.
TERRITOIRES 62 souhaite également modifier la date de remise du compte-rendu financier à la demande de la Chambre Régionale des Comptes au 30 septembre au lieu du 15 mai, ce qui permet d'ailleurs de le mettre en adéquation avec la validation du CRAC ».

Monsieur le Maire : « Alors, comme vous avez pu le constater sur la délibération, il y a une annotation qui a été faite à l'ensemble des élus siégeant ce soir au Conseil Municipal. Et si vous cliquez dessus, l'annotation précise qu'il ne s'agit pas de 1 780 000 €, mais de 1 700 000 € »

Monsieur DELACOUR : « Alors le taux c'est 4,67 et 4 ,47 ? »

Monsieur le Maire : « Il a été modifié ».

Monsieur DELACOUR : « Donc ce que vous nous avez donné n'est pas bon ? ».

Monsieur le Maire : « Il y a eu une modification, c'est pour cela qu'il y a l'annotation sur la tablette et vous avez reçu un mail »

Monsieur DELACOUR : « Je n'ai rien reçu mais ce n'est pas grave. Y a quand même une chose inquiétante, vous nous demandez dans la délibération, de ne plus mettre de plafond de taux d'emprunt parce que dans la première, je ne sais pas si vous vous en souvenez, on avait un plafond à 2% c'était les taux du marché. Je ne suis pas un expert, mais les taux ont doublé et ce qui m'inquiète, c'est de ne plus fixer de taux de plafond à l'emprunt. Vous avez quelques explications là-dessus ? »

Monsieur DELPORTE : « Il y a une réponse simple et rassurante, c'est le dernier emprunt donc il n'y en a aura pas d'autre ».

Monsieur le Maire : « Effectivement c'est le dernier emprunt, il est pour 23 mois uniquement. Aujourd'hui, la réalité du marché fait qu'on est obligé de garantir cet emprunt, et cela vous est arrivé aussi quand vous étiez aux affaires. Si on ne peut pas garantir l'emprunt, il ne se fait pas et les évolutions ne se feront pas et on doit terminer la ZAC Multisites. Monsieur DELPORTE nous a rappelé dans une dernière réunion que TERRITOIRES 62 avait un chiffre d'affaires annuel de 52 millions et ça fait plus de 40 ans qu'ils travaillent, ils sont connus sur le territoire et ils fonctionnent bien ».

Monsieur DELACOUR : « Alors je vous dis ça parce que je ne sais pas si vous vous souvenez, pour ceux qui étaient là avant, on a eu des problèmes avec ADEVIA, qui est maintenant TERRITOIRES 62. Alors je pense qu'il faut savoir mettre les points sur les "i", si c'est le dernier emprunt, je veux bien mais c'est sûr, on n'aura plus d'autres tranches ? mais malgré tout ne pas fixer de taux plafond comme on l'avait fait au début pour moi, c'est très hasardeux ».

Monsieur le Maire : « ça restera un taux fixe, ce ne sera pas un taux variable ».

Monsieur DELPORTE : « Il n'y a pas de brouillard sur le sujet, il faut juste permettre à TERRITOIRES 62 de finaliser cette ZAC et ils sont en train de le faire, on y reviendra tout à l'heure dans le CRAC. Donc il faut la terminer, ils ne peuvent pas aujourd'hui emprunter aux conditions auxquelles ils ont emprunté dans le passé, on en est tous là, et donc il s'agit de leur permettre d'emprunter pour ce dernier emprunt au taux du marché ».

Monsieur ALTAZIN : « Oui, si je peux me permettre d'être un peu iconoclaste, alors d'abord en 2006 ou 2010, je ne sais plus, d'abord je n'étais pas là et je ne sais pas dans quelle mesure la discussion s'est faite pour cette première tranche. Mais aujourd'hui, on y est et donc moi je trouve que s'ils empruntent nouvellement c'est un peu leur affaire. Alors vous me répondrez peut-être autrement, mais c'est leur affaire s'ils négocient à 4 67%. Le problème, c'est que je suis allé regarder un peu qui était TERRITOIRES 62, que je ne connaissais pas, c'est vrai. Donc, officine d'économie mixte qui a comme vertueux actionnaires, je crois, le Département et de nombreuses banques, 10% de l'actionnariat sont des banques privées et on nous demande à nous, c'est là où je dis je suis un peu iconoclaste d'aider TERRITOIRES 62 en étant garant. Alors je n'ai pas beaucoup d'inquiétude sur leur capacité certainement à le rembourser et puis ils ont d'autres moyens d'aller puiser dans leur arrière-boutique pour payer l'emprunt s'il le fallait, mais je ne sais pas pourquoi nous, on se sent concerné par ça. Il y a peut-être une obligation à être concerné par ça, une obligation réglementaire peut être mais 4,67 % sur deux ans seulement, la Banque Postale fait une bonne affaire »

Monsieur le Maire : « Très probablement, comme la plupart des banques aujourd'hui qui font subir l'inflation à tout le monde, mais concernant le fait que nous garantissions l'emprunt, c'est inscrit dans la convention que nous avons signée en 2010, puis en 2016 avec TERRITOIRES 62 et donc légalement c'est à nous d'assurer cette caution ».

Monsieur MIELLOT, Conseiller Municipal : « Oui, une petite précision concernant ces travaux en phase 2, est ce qu'on peut connaître la teneur de ces travaux ? »

Monsieur DELPORTE : « Je vais en parler tout à l'heure à la délibération concernant le CRAC, on va faire le point ».

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.
(Votants : 32 Pour : 25 Abstention : 7)

7°) <u>Concession d'aménagement ZAC Multisites. Garantie d'emprunt</u>

Monsieur DELPORTE : « Délibération qui vient dans la foulée de la 6 puisque la commune renouvelle sa garantie d'emprunt pour le nouveau prêt de 1 700 000 € et non pas 1 780 000 € pour achever les travaux, il s'agit du dernier prêt, comme je l'ai dit. Le taux on en a parlé, durée du financement 23 mois. La délibération a pour objet d'approuver cette garantie d'emprunt ».

Monsieur le Maire : « Je précise juste que sur la délibération dans la tablette, vous avez plusieurs encarts annotés donc ce sont des petites fenêtres vertes, il y a un "i" d'information sur lequel vous cliquez et vous avez la précision. Par exemple la durée de financement c'est précisé 23 mois et non pas deux ans ; le taux n'est pas de 4,67% mais de 4,47%. Voilà, ce sont des précisions que nous voulions vous faire.

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.
(Votants : 32 Pour : 25 Abstention : 1 Contre : 6)

8°) Adhésion au CEREMA

Monsieur PASCHAL, Adjoint : « Donc là on va parler, de l'adhésion au CEREMA qui est le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Je ne vais pas vous lire toute la délibération mais le but est d'aller chercher l'expertise de 2 500 collaborateurs qui travaillent sur tous les sujets de société. On est dans une phase de transition, on est en train de construire une nouvelle société, donc il y a plusieurs expérimentations qui sont menées sur tout le territoire national et donc en fait, le CEREMA regroupe toute cette expérimentation et met à disposition de l'ingénierie pour la ville pour un montant d'adhésion qui est tout à fait symbolique puisque c'est 0,05€ par habitant, ce qui représente 567 € par an ».

Madame LEBON : « Concrètement, ça va donner quoi pour une ville comme Saint-Martin ? Qu'est-ce que cela peut apporter ? »

Monsieur PASCHAL : « Ça va nous aider, surtout pour ce qui est aménagement, dans la stratégie d'aménagement du centre-ville, ça va nous aider sur toutes les nouvelles techniques pour les captations d'eau, sur tout ce qui est nouvelles technologies qui peuvent arriver pour les économies d'énergie, toutes ces solutions ».

Madame LEBON : « Mais ça ne va pas faire doublon avec Petites Villes de Demain parce que des conseils, des études… »

Monsieur le Maire : « Madame LEBON, dans le cadre de Petites Villes de Demain, le CEREMA vient apporter de l'ingénierie complémentaire spécifique, particulièrement sur la récupération et la rétention d'eau. Et vous vous doutez bien qu'avec les événements de ce mois de novembre 2023, il est plus que judicieux »
Madame LEBON : « Oui, enfin Saint-Martin n'a pas été touché ».

Monsieur le Maire : « Non, mais on envoie notre eau chez nos collègues d'en bas et ça ne leur fait pas beaucoup de bien, donc toute l'eau qu'on pourra conserver sera peut-être un plus pour eux et pour nous »

Madame LEBON : « Oui j'en suis bien consciente, mais bon on verra à l'usage. Je ne suis pas convaincue de l'utilité de ce genre d'organisme, de multiplier les conseils, les études. Enfin c'est beaucoup de blablas pour moi, voilà ».

Monsieur DELACOUR : « Le coût d'une étude fait par le CEREMA ? On n'a aucune idée ?

Monsieur PASCHAL : « Ça va dépendre de l'étude, par contre on aura 5% de réduction ».

Monsieur DELACOUR : « Ou j'ai vu qu'on avait 5%, ça m'a fait un peu sourire, mais bon si on a 5%... »

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.
(Votants : 32 Pour : 26 Abstention : 6)

9°) Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Liste des délibérations examinées et procès-verbaux approuvés par le bureau communautaire

Monsieur le Maire : « C'est une délibération de principe, nous devons prendre acte d'avoir reçu et lu les délibérations prises par la CAB depuis le dernier conseil communautaire.

La délibération est votée à l'unanimité.

10°) Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Procès-verbaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire : « Le procès-verbal de la CLECT, donc c'est la commission locale d'évaluation des charges transférées et cette délibération nous fait part de la rétrocession à la CAB de zones commerciales pour quatre communes. Nous sommes concernés puisqu'il s'agit de la zone commerciale Mont Joie sur la partie droite, donc la partie Hélicéa uniquement, je le précise. Le calcul qui vous est présenté dans la délibération précise le montant de cette rétrocession, qui sera, pour nous déduit de l'attribution complémentaire annuelle de la CAB. Donc le montant de valorisation des travaux fait par la CAB sur la ZAC Mont Joie est de 22 000 € en fonctionnement et de 38 000 € sur la partie investissement ».

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.
(Votants : 32 Pour : 31 Abstention : 1)

11°) SEM Prestations Funéraires Intercommunales. Rapport du mandataire

Monsieur le Maire : « C'est le rapport du mandataire pour les PFI dont vous avez certainement pris connaissance et lu »

La délibération est votée à l'unanimité.

12°) Recrutement au titre d'une activité accessoire. SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne)

Monsieur le Maire : « Nous avons deux agents du CCAS qui ont passé la formation SSIAP pour venir nous épauler dans le cadre de nos manifestations, à assurer la sécurité des personnes mais ces manifestations sont municipales et nous ne pouvons pas leur donner rémunération en heures supplémentaires de ces heures effectuées, puisqu'ils ne sont pas agents municipaux mais agents du CCAS. Aussi, il nous est nécessaire de prendre cette délibération afin de permettre à ces deux personnes d'être recrutées de manière accessoire et sur un temps non complet afin d'assurer des missions de sécurité lors des manifestations municipales et de pouvoir être rémunérés au niveau des vacataires sur le grade d'adjoint technique ».

Madame LEBON : « Une précision, ce sont des employés déjà en place qui vont être rémunérés ponctuellement par la mairie, c'est bien ça ? »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est ça, c'est la raison pour laquelle on est obligé de leur faire un contrat à temps non complet ».

Monsieur DELACOUR : « Petite précision, ce sont des secouristes ? »

Monsieur le Maire : « En fait, les SSIAP sont des agents formés à la sécurité des personnes lors des manifestations, sécurité de placement, de respect des règles et des choses comme ça et donc on en a besoin ».

Monsieur DELACOUR : « D'accord, ça n'a rien à voir avec la sécurité au travail, c'est vraiment pour le public ».

Monsieur le Maire : « Non, ce n'est pas du tout pareil. Les SSIAP c'est vraiment une mission particulière lors des manifestations publiques uniquement ».

La délibération est votée à l'unanimité.

13°) Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité 2024. Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet

Monsieur le Maire : « Cette délibération est pour une augmentation temporaire de temps de travail, d'un agent d'entretien d'une salle de sport ».

Madame LEBON : « Je pense que vous venez de répondre, mais c'est bien quelqu'un qui est déjà là aussi ? »

Monsieur le Maire : « Oui c'est quelqu'un qui est déjà en poste dont on a besoin d'augmenter ses heures »

Madame LEBON : « D'accord, donc c'était quelqu'un qui était à temps partiel ? »

Monsieur le Maire : « En fait, il était sous un autre contrat et là on reprend son contrat pour qu'il puisse terminer sa carrière car il partira en retraite prochainement mais pour lui assurer la continuité de son service dans la quotité horaire dont il a besoin ».

La délibération est votée à l'unanimité.

14°) Reconduction de la convention d'adhésion « santé au travail » du CDG 62

Monsieur le Maire : « Cette délibération concerne principalement la médecine du travail avec les visites périodiques, la maladie ordinaire, les maladies professionnelles. Il s'agit pour nous de reconventionner puisque nous étions engagés jusqu'en juin 2023 avec le Centre De Gestion du Pas-de-Calais. Donc il est temps de reprendre cette convention avec les missions complémentaires en plus de la psychologie au travail, le préventeur pour l'adhésion au risque du travail, voilà, c'est une adhésion simple à la médecine du travail ».

La délibération est votée à l'unanimité.

15°) ZAC Multisites. Approbation du Compte Rendu d'Activité au Concédant (CRAC)

Monsieur DELPORTE : « Désolé, je vais encore reparler mais ça va être bref, je vais donner les informations à Irénée, l'approbation du fameux CRAC qui est le compte-rendu d'activité du concédant et qui intervient chaque année. Je pense que vous avez l'habitude de ce CRAC car on en parle tous les ans en fait depuis maintenant un certain temps, y compris lors du mandat précédent. Il s'agit donc, d'approuver le compte-rendu qui nous a été fourni par TERRITOIRES 62 le budget dont vous avez le détail et vous avez un tableau qui est assez lourd d'ailleurs et le document complet qui est sur la tablette.
Alors c'est un compte-rendu à fin 2022 évidemment, parce qu'il porte sur l'année précédente. Le budget s'établit à 8 millions 7 €, il est supérieur au budget prévisionnel qui était de 8 millions 3 € en raison d'une augmentation des recettes prévisionnelles due à l'actualisation des prix de cession des terrains, au prix du marché, puisque les prix des terrains augmentent.
C'est un bilan équilibré puisque l'équivalent était porté sur le budget travaux en dépenses. L'aménageur nous rappelle qu'à la fin de la mise en œuvre de l'opération, le boni est partagé entre lui et la collectivité. Alors plus concrètement, et pour répondre aux questions d'Irénée, sur les deux secteurs dont on a déjà parlé mais je le rappelle rapidement sur le secteur de la Waroquerie ou le lotissement pavillonnaire est terminé maintenant. Sur le secteur Marlborough, il y a deux phases, sur la première phase qui se situe à droite de la maison de semi-liberté pour que vous visualisiez, il y a eu 21 lots pavillonnaires qui ont été vendus. Pour ceux qui s'y promènent, de nombreuses maisons sont en cours de construction où certaines sont déjà terminées. D'ailleurs les gens habitent déjà sur place et les programmes collectifs sont en cours de construction, ils sont à peu près arrivés à la moitié du bâtiment. Il y a, là, un collectif en accession à la

propriété sous la forme d'un bâtiment en R+2 qui comporte 15 logements en cours de commercialisation, c'est celui qui se trouve le plus au fond et côté rue. Il y a deux bâtiments à R+3 plus attique, qui sont aussi en cours de construction et qui comportent à terme 69 logements à vocation sociale.
Sur la phase 2, pour répondre à la question, donc à gauche, il y a la commercialisation en cours de 17 lots pour du lotissement pavillonnaire, donc les lots sont en cours de cession. C'est à mon sens une vraie opportunité dans le contexte qu'on connait avec la loi ZAN qui nous empêchera, à l'avenir, de construire du pavillonnaire en dehors des villes. Donc ces lots devraient trouver preneur assez rapidement, voire très rapidement. Et il y aura deux macrolots, donc deux bâtiments, le premier de 40 logements collectifs sociaux et le deuxième de 35 logements intermédiaires sociaux, voilà sur cette deuxième phase ».

Monsieur DELACOUR : « Juste une observation, le tableau annexé c'est illisible. Autant le dossier est bien fait, faut le dire, on voit que c'est des pros quand même. On a des plans, des visions par rapport à tout, c'est bien mais le tableau, il faudrait faire quelque chose parce que normalement, il y a la progression tranche par tranche et là on ne voit rien, franchement ».

Monsieur ALTAZIN : « Pour aller dans le sens de ce qu'a dit Monsieur DELACOUR, c'était le risque que j'avais évoqué quand on a fait la réunion pour nous former à l'informatique. C'était que du texte, c'est facile à scanner et puis à retrouver mais tout ce qui allait être tableau, plan etc… allait poser problème et on le voit parce que quand on regarde certains documents, on n'a pas les en-têtes par exemple, le tableau défile mais comment on passe de page en page par la gauche ou par la droite ? Donc c'est un découpage et ce découpage fait qu'on perd les antennes quand on lit la troisième page, on ne sait plus où était l'en-tête et à quoi ça correspondait. Donc ça, il faudrait attirer l'attention de celui qui produit ça pour que ça devienne lisible mais je ne sais pas si la plateforme le permet, mais enfin en tout cas, ce serait mieux ».

Monsieur le Maire : « Pour vous faire plaisir, je vais souscrire à vos propos et arguons que l'humanité soit perfectible et que nous puissions espérer une solution ».

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.
(Votants : 32 Pour : 26 Abstention : 6)

16°) <u>Acquisition du terrain d'assiette du Moulin l'Abbé</u>

Monsieur le Maire : « Vous pouvez donc lire qu'après quelques mois de tractation avec le propriétaire, nous sommes tombés d'accord sur un montant d'acquisition du Moulin l'Abbé.
Cette délibération me fait plaisir car c'est un propos que j'avais émis et un vœu que j'avais fait lors de notre manifestation des vœux 2023 et nous arrivons au terme de cette année avec cette signature du compromis pour l'achat de la parcelle AP 30 de 660 m² comprenant un moulin datant du 15ème siècle pour un montant de 3 500 €. Cette parcelle est louée par Monsieur DEBARGE, agriculteur, et nous devons donc compenser cette acquisition auprès du locataire à concurrence maximale du montant de cession. Donc le coût final pour l'acquisition de ce moulin, pourrait-être de 7 000 €, parce que nous n'avons pas encore négocié avec Monsieur DEBARGE ».

Monsieur ALTAZIN : « Alors je suis désolé de ne peut-être pas faire plaisir à Monsieur le Maire qui était content mais j'ai un attendu particulièrement négatif sur le Moulin l'Abbé. Je me suis déjà promené avec mon chien, c'est mignon mais il est dans un très triste état. Forcément c'est du 15ème siècle, je ne savais pas, mais bon, l'achat du bout de terrain c'est assez dérisoire. On pourrait dire que c'est bien, mais il n'y aura pas que ça forcément. Après l'idée ça va être de le restaurer, de le rénover mais pourquoi ? Parce que je n'ai pas fait d'enquête mais quels sont les Saint-Martinois attachés au Moulin l'Abbé ? Qu'est-ce qu'ils en connaissent ? Vont-ils s'y promener ? Sera-ce demain un lieu d'histoire sur l'existence de ce moulin et de ce qui s'est passé ? Moi, je suis très circonspect, ce n'était pas dans notre programme, dans la liste que

j'avais tenue il y a trois ans. Aujourd'hui, même si des fois j'ai évolué, sur le Moulin l'Abbé j'avoue que je n'évolue pas. Alors il va falloir peut-être me convaincre ».
Monsieur DELACOUR : « Moi je voulais savoir, est-ce qu'il y a un plan de financement ? Vous avez envisagé une restauration, je pense quand même ? Ou vous le laissez en ruine ?

Monsieur le Maire : « La nécessité de l'acquisition se fait, sur le fait qu'effectivement le moulin menace ruine aujourd'hui et la famille DEBARGE tout comme le propriétaire ne souhaitent pas faire de travaux, il est donc nécessaire pour nous de pouvoir le restaurer. On sait très bien aujourd'hui, toute l'importance que la France porte à ses vieilles pierres et on sait qu'il y a plusieurs fondations, plusieurs sociétés qui travaillent sur la restauration et nous avons pour but et je profite de que ce conseil soit retransmis sur Facebook pour faire un appel à l'ensemble des entreprises Saint-Martinoises ou Boulonnaises qui seraient susceptibles de pouvoir venir nous aider à financer une fondation de restauration.
Le principe et la volonté que nous mettons en place actuellement, c'est de refaire ce moulin à l'identique de ce qu'il était avec une aide mécène et je connais déjà plusieurs chefs d'entreprises boulonnais très intéressés par cette action, de venir nous aider à restaurer ce moulin. De le restaurer à l'identique de ce qu'il était au 15ème siècle, avec la possibilité d'y refaire de la farine, probablement trouver un agriculteur faisant du blé et pourquoi pas "bio", espérons-le.
Une fois ce moulin refait avec de la farine bio de Saint-Martin, que nous pourrions revendre à un boulanger qui pourrait faire du pain de Saint-Martin, nous serions dans le circuit court et nous pourrions valoriser cette histoire en déposant un label et un logo du moulin de Saint- Martin racontant cette histoire de soutien circulaire puisque des entreprises auraient financé pour nous la réfection de ce moulin.
Cela nous permettrait et leur permettrait de valoriser sur leur communication ce logo du moulin déposé à l'INPI avec cette histoire de valorisation et ce côté bio, voilà le principe et ce que nous voulons faire. En tout état de cause, et en première urgence, il s'agira en régie de venir sécuriser les chutes de pierres pour éviter qu'elles viennent blesser les personnes passant à proximité ».

Monsieur ALTAZIN : « Alors voilà, j'ai l'explication du futur de ce moulin. Je me souviens être allé le visiter, il y a quelques années de cela, je n'y suis pas retourné depuis, le moulin de Grisendal qui n'est pas sur Saint-Martin, bien sûr, mais qui faisait de la farine aussi une tentative de refaire de la farine locale. Je ne sais pas si quelqu'un est au courant où ça en est aujourd'hui. Je ne sais pas si on y fait toujours de la farine, si c'est encore ouvert, si ça fonctionne. Parce que c'est un schéma, j'allais dire, qui pourrait nous interpeller, savoir si ça a fonctionné, si ça n'a pas fonctionné. Alors on n'était peut-être pas à l'époque des circuits courts et peut-être d'aide qu'on pourrait avoir aujourd'hui. Enfin bon, je reste quand même, même si c'est alléchant, je reste toujours un peu circonspect ».

Monsieur DELACOUR : « On a entendu vos explications, nous, on a regardé un peu et ce sont plusieurs millions à la clé. J'espère que ça ne sera pas comme la friche Geldis ou on a découvert après 1 million. Par contre, il y aura une chose à faire à la charge de la commune, c'est les accès, je veux dire, c'est un chemin vraiment communal quoi, c'est inaccessible pratiquement et ça, ça va être à notre charge en plus de la restauration »

Monsieur le Maire : « Oui, il y a un petit morceau de chemin à faire, mais ce n'est pas non plus un kilomètre d'enrobé ».

Monsieur DELACOUR : « Non, mais ça aussi il faudra le mettre dans le coût final. S'il s'était agi d'acheter la ruine et puis l'aménager un petit peu comme ça, à ce prix-là, on aurait dit oui, mais là, votre projet me paraît vraiment démesuré, pour ne pas dire pharaonique. Mais enfin bref, c'est votre projet. »

Madame LEBON : « À chaque fois que vous faites une dépense, vous vous réfugiez derrière les malheurs des uns et des autres, comme je disais tout à l'heure, et là vous allez lancer une dépense, vous lancez un

mécénat pour une dépense somme toute, bon, moi aussi j'aime bien les vieilles pierres, il y a des bâtiments historiques qui me séduisent beaucoup, mais là pour un moulin qui date du 15ème siècle… Moi j'invite plutôt les mécènes à faire des dons aux personnes qui sont aujourd'hui sans domicile, ça serait peut-être plus utile voilà ».

Monsieur le Maire : « Je pense qu'ils ont déjà répondu à votre appel Madame LEBON, ils n'ont pas attendu que vous le fassiez ce soir ».

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.
(Votants : 32 Pour : 25 Abstention : 1 Contre : 6)

17°) <u>Lancement de la concertation pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables</u>

Monsieur PASCHAL : « Donc nous allons parler du lancement de la concertation pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Donc la concertation, ça rentre dans le cadre d'un projet à l'échelle du Pays Boulonnais, donc le Pays Boulonnais, c'est la Terre des 2 Caps, la Communauté de Communes Desvres-Samer et la CAB bien sûr. Et donc en fait, tous les acteurs vont se réunir pour travailler justement sur les zones à privilégier et donc c'est cette concertation là qu'on va lancer. Il y aura également un volet pour le public qui aura lieu en ligne sur le site de la CAB à partir du 15 décembre et jusqu'au 15 janvier 2024.
Alors pour le zonage de quoi s'agit-il ? Premièrement, ça ne concerne pas spécialement les particuliers, c'est à dire que tout le monde pourra, tous les particuliers pourront, s'ils le souhaitent, continuer à mettre des énergies renouvelables chez eux. On pourra toujours installer des panneaux solaires sur sa toiture, ce n'est pas une des zones d'interdiction, c'est à dire qu'il y aura toujours des projets qui pourront se mener en dehors de ces zones. Ce sont des zones d'accélération donc qu'est-ce qu'on va permettre dans ces zones ? C'est justement d'avoir des démarches simplifiées et d'avoir accès au financement de l'État plus facilement. Donc on va travailler avec des partenaires qui sont Boulogne Développement, la CAB, le parc naturel régional et forcément les deux autres communautés de communes. Et il n'y aura pas un zonage pour toutes les énergies renouvelables, c'est un zonage spécifique par type d'énergie renouvelable, donc pour ça, il y aura un zonage spécifique éolien, par exemple un zonage spécifique panneau solaire et on ne parle pas que de production d'électricité, on parle également de production de chaleur ou de biogaz ».

La délibération est votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « L'ordre du jour du Conseil municipal est clos, nous l'arrêtons. Madame LEBON, vous aviez deux questions, je vous demanderai de les lire, s'il vous plaît ».

Madame LEBON : « Je voulais avoir le coût total de revient de la manifestation pour les Miss et un point sur la rentrée scolaire ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CARON pour la question sur les Miss et ensuite à Madame BERNAERT pour la rentrée scolaire.

Madame CARON : « Le coût total de revient des Miss Madame LEBON, s'élève à même pas 3 000 €, je suis à 2 950 €. Puisqu'en dépenses, on en a eu pour 10 770 €, dont le déplacement pour Liévin également et on a eu 7 815 € de recettes ».

Madame LEBON : « Et les recettes c'est quoi ? »

Madame CARON : « Les entrées ».

Madame LEBON : « 7 800 € d'entrées ? Et le déplacement de l'artiste Monsieur PUYDEBAT, vous l'avez payé, je suppose ?

Madame CARON : « Il y a eu des subventions qui ont été faites, notamment de deux entreprises Saint-Martinoises qui sont venues abonder la venue de Patrick PUYDEBAT ».

Madame LEBON : « Elles on fait des dons ? »

Madame CARON : « Oui, il a demandé 1 000 € et elles ont donné chacune 500 € »

Madame LEBON : « Il a demandé que 1 000 € ? Il n'est pas cher »

Monsieur le Maire : « C'est pour ça qu'il est venu ».

Madame CARON : « Même le spectacle en lui-même, moi je trouve que c'est une chance de donner l'opportunité aux gens de BELLIDEE ou DU NID de pouvoir se rendre à un spectacle comme ça sur Liévin parce qu'au final, même avec le déplacement, le coût total de ce spectacle c'est tout à fait correct ».

Madame LEBON : « Oui, ça ne me paraît vraiment pas beaucoup, je n'ai pas d'autre choix que de vous croire »

Madame CARON : « Vous savez, on profite aussi du montage de l'estrade, des lumières, ect… On profite de le faire peu de temps avant le concert du 13 juillet comme ça, on bénéficie de toutes les installations ».

Monsieur le Maire : « Et pour compléter les propos de Caroline, BELLIDEE bénéficie de la gestion de la buvette et de la petite restauration et c'est un bénéfice net pour eux qui leur permet d'emmener leurs jeunes en colonie l'été ».

Madame LEBON : « D'accord donc le concours des Miss permet à BELLIDEE d'emmener leurs jeunes en colonie, voilà ».

Monsieur le Maire : « Non, en plus Madame LEBON »

Madame LEBON : « Non mais c'est ce que vous venez de dire »

Monsieur le Maire : « Vous comprenez ce que vous voulez Madame LEBON »

Madame LEBON : « Non c'était pour la boutade, voilà ».

Madame BERNAERT, Adjointe : « Alors je vais faire d'abord un point scolaire sur les effectifs, donc dans nos écoles publiques primaires, nous sommes passés de 637 élèves l'an dernier à 630 cette année. Donc les chiffres que je vais vous donner là, c'est à ce jour mais bon, on sait très bien qu'à un ou deux élèves, il peut y avoir des inscriptions, des déménagements, des nouvelles inscriptions, donc ce sont des chiffres qui sont à plus ou moins à deux élèves approximatifs. Alors pour nos deux écoles élémentaires, donc pour Ferry/Nacry on est passé de 315 élèves l'an passé à 328 élèves, donc on a une légère augmentation. À Rostand, on est passé de 80 à 81 élèves et pour nos écoles maternelles, là il y a une baisse quand même dans nos trois écoles maternelles. A Prévert, on est passé de 129 à 111 élèves ; A Anne Frank, on est passé de 75 à 65 élèves.
A Brel, on est passé de 64 à 46 élèves, donc on a quand même perdu un certain nombre d'élèves, en école maternelle notamment, mais avec une stagnation voire une augmentation dans les écoles élémentaires.
Je vais vous faire aussi un point, comme habituellement, sur les travaux qui ont été faits, notamment au cours de l'été ou qui sont encore en cours.

Donc au niveau de Rostand, a été réalisé un accès rampe PMR à l'avant de l'école. Accès qui nous est obligatoire pour les personnes à mobilité réduite et puis les travaux pour l'ascenseur toujours dans le cadre de l'accès PMR ont débuté, ne sont pas terminés mais sont en cours, ça prend un peu de temps mais ce ne sont pas des petits travaux.
Pour l'école Prévert, il y a eu la réfection de la toiture cet été, on a eu des petites inondations quand même parce qu'on a eu du temps très pluvieux à la fin du mois d'août et malheureusement, la toiture était en train d'être faite et il y a quand même eu quelques fuites à ce moment-ci. Donc l'entreprise est revenue pour sécuriser la toiture et donc depuis ce temps, on a demandé à l'équipe pédagogique de nous faire un petit inventaire de ce qui avait été perdu. Alors c'est de la papeterie, quelques jeux en bois, un petit peu de mobilier comme des canapés en tissu, donc on a renouvelé. Il y a quand même un élément pour l'instant qu'on n'a pas renouvelé, c'est le matériel sportif parce que c'est du matériel coûteux, donc on a fait faire un devis mais on le fait petit à petit parce que le matériel sportif est assez coûteux et ça faisait quand même une somme assez importante. Donc cette partie-là n'a pas encore été renouvelée. Il y a aussi quelque chose de notable qui a été fait, c'est l'agrandissement de la cantine de Prévert qui vient d'être réalisé pendant les vacances de Toussaint en régie.
Ça nous permet de ne pas accueillir d'enfants dans la salle des sports André Condette, mais de faire manger nos CP avec nos élèves de l'école maternelle Prévert, cet agrandissement a été fait par nos services. Au niveau de l'école Brel, il y a maintenant un aménagement extérieur à l'arrière de l'école, nécessaire pour une évacuation en cas d'intrusion. S'il y a une intrusion en face de l'école, les enfants doivent se sauver et se cacher à l'arrière de l'école. Il n'y avait pas d'accès sur la rue, donc il y a un accès qui a été créé, mais je dois vous dire qu'il n'est pas totalement terminé. On attend encore le portail qui va être mis avant les vacances de Noël, donc ça sera réglé d'ici une quinzaine de jours.
Après, on a acheté un petit peu de matériel divers et varié comme tous les ans, comme des renouvellements de chaises ou des choses comme ça. Voilà pour le point sur les effectifs et et les travaux ».

Monsieur DELACOUR : « Je n'ai pas grand-chose à dire, si ce n'est, est-ce qu'on aura une commission enseignement parce que c'était intéressant, j'aimais bien vos tableaux, tout ça, moi ».

Madame BERNAERT : « Oui, c'est prévu, je vais proposer les dates au cabinet mais ce serait fin janvier ou début février comme l'année dernière, c'était en janvier aussi ».

Monsieur le Maire : « Merci pour ces présentations et nous avions une question de Monsieur ALTAZIN ».

Monsieur ALTAZIN : « Alors c'est une question qui finira par une question, mais au début, il s'agissait d'un retour d'expérience qui m'a un peu choqué et que je n'ai pas beaucoup apprécié. Ce retour d'expérience, c'est celui de la formation concernant l'informatique, alors ce n'est pas sur le contenu de la formation en elle-même mais c'est que je me suis retrouvé avec mes collègues de droite, là. Ah, ils sont de gauche, pardon c'est de l'humour.
Alors je vous apprécie beaucoup, le problème n'est pas là, mais j'apprécie aussi les autres d'ailleurs qui sont à ma gauche.
Alors, c'était Monsieur Raphaël JULES et Madame Sandra MILLE, vous étiez là peut-être pour j'allais dire, donner le change, c'est comme ça que je l'ai pris. Il y a peut-être un tort mais c'est comme ça que je l'ai pris et ça aurait pu passer comme ça. Mais qui je vois arriver une fois que notre réunion à nous était finie et bien mes collègues de gauche. Donc je me dis, tiens, on ne mélange pas les torchons avec les serviettes où il va falloir qu'on change d'eau de toilette, on sent le gaz, je ne sais pas.
Donc qu'il y ait eu plusieurs réunions, pourquoi pas, et dans ce cas-là, on pouvait choisir après tout, l'horaire pouvait être plus intéressant pour les uns ou les autres.
Pourquoi nous, l'horaire était plus intéressant à 17h00 et pourquoi pour vous, l'horaire était plus intéressant à 18h00, le hasard peut être… »

Monsieur le Maire : « Parce qu'il nous fallait une réunion avec peu de personnes, pour la compréhension et pour que Damien, qui est seul, puisse assurer. Vous avez une qualité à laquelle nous rêvons tous autour de cette salle, Monsieur ALTAZIN, c'est que vous êtes retraité et que si vous l'avez atteint, nous on la voit s'éloigner chaque année ».

Monsieur ALTAZIN : « Ce n'est pas si bien que ça ».

Monsieur le Maire : « Je jugerai en l'état lorsque j'y serai et donc comme il nous fallait faire des groupes séparés, petits, pour que Damien puisse assurer avec la plus grande des efficacités l'explication de l'utilisation du matériel et que vous aviez cette chance de ne pas avoir d'emploi du temps très contraint à la comparaison de mes collègues qui sont pour la plupart en situation d'emploi, il fallait composer avec la fin du travail de la plupart des élus ».

Monsieur ALTAZIN : « Moi je l'ai mal pris ».

Monsieur le Maire : « Alors vous pouvez voir ça comme vous le voulez, mais il n'en demeure pas moins que c'est un défaut de perception et c'est tout à votre honneur et honnête que l'on en parle ce soir mais ce n'est pas lieu à débat.
Et effectivement, nous avons fait un choix, certes arbitraire, mais qui convenait à l'ensemble et à la majorité du groupe, de pouvoir avoir des petits groupes d'explication de l'utilisation de ces tablettes et de cette numérisation de nos conseils municipaux, ce qui s'est relativement bien passé il me semble ».

Monsieur ALTAZIN : « Oui, tout s'est bien passé, on ne s'est pas disputé, rien. Et donc pour prolonger un peu ce ressentiment-là, j'ai pris un peu de recul et puis je me dis, mais finalement… Alors bien sûr, le Conseil Municipal est constitué d'élus alors je ne vais pas dire, il y a les bons et les mauvais, mais enfin il y a ceux qui sont les élus avec un grand E puisqu'ils sont dans la majorité, et puis les élus avec un petit E, mais enfin en tout cas, ils ont tous été élus par les Saint-Martinois et rappelons-nous quand même que, alors je ne vais pas me faire une arithmétique qui n'a pas existé, qui n'existerait pas, mais que si on associait les comptes autrement finalement, d'aucuns seraient aussi majoritaires. Enfin voilà, mais ça, c'est la gymnastique ».

Monsieur le Maire : « Je vous invite, Monsieur ALTAZIN en 2027 à endosser le rôle de candidat pour changer la Constitution »

Monsieur ALTAZIN : « Non en 2026 »

Monsieur le Maire : « Non aux prochaines élections présidentielles, de venir vous présenter pour venir changer la Constitution et faire en sorte que les élus municipaux soient représentés proportionnellement autrement qu'en 2020 ».

Monsieur ALTAZIN : « Ah oui, ça ce serait bien, c'est vrai, mais bon, ce n'est pas comme ça que ça se fait, malheureusement c'est tout. Mais toujours est-il que pour être élu, remplir une mission d'élu dans une commune, alors venir au Conseil municipal, c'est bien, on a un résumé rapide en une heure, c'est très long à lire, et on essaie de se faire une opinion rapidement, en posant quelques questions parce que évidemment, on n'est pas là d'habitude, on n'est pas à l'origine, au fondement de ces réflexions, mais même les commissions dont on parle comme étant un lieu de première, j'allais dire, réflexion globale qui peut déboucher certainement sur des décisions ultérieures et bien il n'y en a pas.
Je suis au regret de constater que depuis deux ans, je crois, alors que j'étais très heureux d'être associé à des commissions, mais je serais tout aussi heureux qu'elles existent. J'ai eu une réunion de la commission transition écologique et deux travaux-urbanisme ou alors j'ai été oublié d'être convoqué mais deux je crois de travaux d'urbanisme donc ça fait peu forcément. Alors après on fait toujours ceux qui viennent poser

des questions et jouent un peu les idiots utiles, mais enfin c'est dommage quoi, voilà. Donc c'était pour vous entendre nous dire si nous ne sommes pas frappés d'ostracisme ».

Monsieur le Maire : « Rassurez-vous, Monsieur ALTAZIN et nous prenons note de votre remarque pour améliorer ce qui peut l'être ».

Monsieur DELACOUR : « Je voudrais simplement remercier Damien BOURGAIN (informaticien) pour sa patience et sa gentillesse. Vous voyez, je ne suis pas dans la critique, moi je vais être positif et je te dis grand merci surtout avec moi. Et puis aussi vous rassurer, vous savez même en retraite, on n'a pas un emploi du temps triste, voilà ».

Monsieur le Maire : « Je crois le savoir, j'en connais un très bien. Ce Conseil Municipal est à présent terminé, je vous souhaite une excellente soirée. Permettez-moi de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année. N'oubliez pas notre marché de Noël de la semaine prochaine et pour ceux qui le souhaitent, nous allons pouvoir profiter d'un verre de l'amitié qui est proposé par le service manifestation.
Je remercie le service communication, l'ensemble des services pour la préparation de ce Conseil Municipal. Merci à la presse d'être venue et merci aux spectateurs. Je vous souhaite à toutes à tous une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 20.

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P-de-C)

Le Maire,
Raphaël JULES

Visa du secrétaire de séance :